

TRAIL DRÔME 2023

RÉGLEMENT ET PROTOCOLE SANITAIRE

1 – Accueil

Aucune inscription sur place. Tous les documents doivent être fournis et déposés sur le site lesportif.com. Le retrait des dossards se fera sur la place des Platanes de Buis les Baronnie, en cas de mauvais temps le retrait pourra se faire à la salle JJ Coupon. Le retrait se fera selon les jours et horaires indiqués sur le site et le facebook du Trail Drôme, il n'y aura aucune dérogation.

4 parcours possibles : 10km et 400m D+, 21km et 1250m D+, 46km et 2500m D+ ; relais à 2 sur le 46km (1 relais de 16km et l'autre de 30km)

2 – Matériel obligatoire

1 couverture de survie et une réserve d'eau de 1 L (minimum). Gels et/ou barres.

Très conseillé : un téléphone portable

Toléré Les bâtons télescopiques: Impérativement repliés au départ. Le concurrent pourra les régler et s'en servir à partir de la fin du tronçon goudronné.

Pénalités

- Mise hors course : Assistance illégale en dehors des zones autorisées - non respect d'une consigne d'un membre de l'organisation (signaleurs, commissaire etc..)
- - 10 mn : Abandon de détritrus sur le parcours - absence de matériel obligatoire (10 mn par matériel)

Enregistrement des traces. Il est formellement interdit de publier le tracé du 46km sur quelque support que ce soit accessible au grand public (réseaux sociaux, blogs , sites, strava, sites d'équipementiers GPS...) Nous avons pris cet engagement vis à vis de propriétaires privés qui refusaient le passage. Notre engagement et l'avenir de l'épreuve dépendent du respect de cette consigne.

3 – Certificats médicaux - Licences

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur

s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont:

- Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.

- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que par exemple : FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention: sport en compétition.

ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an à la date du 16/04/2023. Ce document sera conservé en original ou copie certifiée conforme par l'intéressé, par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Tout concurrent ayant remis une copie devra être à même de pouvoir présenter l'original à toute réquisition des autorités compétentes.

Les concurrents ne pouvant présenter une licence sportive valable ou un certificat médical pour tous sports en compétition valable le jour de l'épreuve ne seront pas admis à prendre le départ et n'auront ni dossard, ni puce de chronométrage.

DOSSIERS COMPLETS IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 13/04/2023

4 –Départs et arrivées des courses

Tous les départs se feront sur la place des arcades, ainsi que les arrivées. Sauf pour le relayeur du 46km. Il doit se rendre au village de Mollans-sur-Ouvèze et son équipier ramènera la voiture à Buis (point d'assistance possible au col de Fontaube). Pensez à vous entendre sur le transfert des clés.

5 –Les ravitaillements

Pas de ravitaillement sur le 10km.

1 ravitaillement pour le 21km

2 ravitaillements pour le 46km

Le ravitaillement d'arrivée sera situé au bout de la place des platanes avec du liquide et du solide.

Merci de respecter la nature, ne jeter pas vos déchets, emballages...
Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements

6 - Assistances

Sur le 46 km : assistance possible à Mollans-sur-Ouvèze (km 16) et au col de Fontaube (km28)

Sur le 21 km : assistance possible à La Roche-sur –le-Buis (km 14)

Toute assistance en dehors de ces zones entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète. La règle vaut donc aussi pour les «pacers» qui ne sont pas admis sur la course. Chaque coureur est intégralement autonome, entre chaque zone de ravitaillement ou d'assistance, définie par l'organisation.

7 - Inscriptions

Catégories autorisées 10 km de Junior à Master (année civile 2005 et avant)

21km et 46km TTN: de Espoir à Master (année civile 2003 et avant)

Inscriptions par internet jusqu'au Jeudi 13 avril minuit.

Sur <https://forms.registration4all.com/>

Aucune inscription sur place

Pièce d'identité à présenter au retrait des dossards.

Retrait des dossards sur place

Le samedi 15 avril de 14h00 jusqu'à 18h45

Le dimanche 16 avril a partir de 6h00 et jusqu'à 15mn avant le départ des courses

Épingles non fournies

La cession de dossards entre concurrents est formellement interdite.

Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

L'organisation engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

8 - Horaires

7h00 : 46 km solo et duo

8h45 : 21km

10h00 : 10km

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. La puce de chronométrage doit être restituée à l'équipe de chronométrage, sur la ligne d'arrivée.

Les concurrents se doivent secours. Par contre l'assistance (eau, aliments, vêtements) est interdite entre coureurs. Seul un concurrent en détresse doit être assisté. Il sera alors hors classement si le médecin de l'organisation l'autorise à terminer le parcours.

Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles

Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès.

Les concurrents acceptent que les certificats médicaux et copies de licences soient conservés par l'organisateur.

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Barrière horaire 46km à 12h15 (soit 5h15 de course) au km 29 au col de Fontaube. Retour en véhicule via l'organisation.

9 - Contrôle Anti-dopage

En cas de contrôle antidopage, celui-ci sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

10 - Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFA et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

11 - Assurance

Fortement conseillée, l'assurance annulation : aucune demande de remboursement ne sera acceptée quel que soit le motif ou l'origine de la demande.

Possibilité de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription sur le-sportif.com.

RC organisateur : l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès d'AIAC courtage sous le N° d'affiliation 026. Individuelle Accident ou assurance dommages corporels : nous rappelons aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit). Licenciés et participants d'une manifestation sportive sont considérés comme des tiers entre eux.

12 - Remboursements et pénalités financières

En cas de désistement ou d'annulation

12-1 : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage).

12-2 : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

13 - Dispositions Divers

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme.

14 –Soins

Des kinés seront présents afin de procéder à des massages de récupération suivant la demande.

Un médecin et les équipes de secouristes habituels, le protocole sera mis en place avec eux pour le poste de secours. Il sera limité à 3 personnes maximum en même temps (le docteur, le coureur et un membre) avec un sens d'entrée et de sortie sur ce pôle médical.

16 –Sanitaires- Douches:

Les douches ne seront pas mises à disposition des coureurs.

Les toilettes resteront accessibles avec un nettoyage/désinfection régulier mis en place par la mairie de Buis les Baronnies.

18 –Podiums

Pas d’affichage des résultats sur le site d’arrivée, les résultats sont consultables en ligne dès l'arrivée des coureurs sur <https://cdr2607.fr>,

ils pourront donc vérifier dès leur arrivée via leur smartphone, leur résultat via le qr-code qui sera affiché au retrait des dossards et à l'arrivée.

Les résultats seront en ligne dès le dimanche soir sur le site du comité Drôme Ardèche d'Athlétisme : <http://drome-ardecche.athle.com/> ou sur le site des résultats FFA : <https://bases.athle.fr>.

Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et au 1er de chaque catégorie.

La remise des prix se fera place des platanes dès que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes d'une course seront arrivés.